

Renouvellement partiel du conseil de l'IAE

Collège : BIATSS

Scrutin du 11 octobre 2016

Proclamation des résultats

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 719-12, D. 719-1 à D. 719-40
Vu les Statuts de l'Université de Poitiers
Vu les Statuts de l'IAE
Vu les procès-verbaux établis par le président du bureau de vote en date du 11 octobre 2016

Article 1er : Le comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	39
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages valablement exprimés	28
Quotient électoral Nb de suffrages/nombre de sièges	28,00

Une liste déposée et validée ayant obtenu :

Liste	Nombre de voix	Sièges entiers
Mathieu DESCOUX	28	1

Article 2 : Le Comité Electoral Consultatif rend l'avis suivant : proposition d'attribution du siège à :

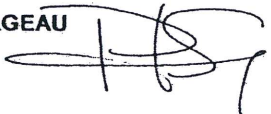
Mathieu DESCOUX

Article 3 : Le Président de l'Université de Poitiers proclame élu le candidat désigné à l'article 2.

Article 4 : Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'IAE et publiés au recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

La Présidente du Comité Electoral Consultatif

Stéphanie PAVAGEAU



Fait à Poitiers le 12 octobre 2016

Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

